

1. Contexte

En 2011, le bureau municipal a validé le principe d'élaboration d'un « handibudget », dans l'objectif d'améliorer la lisibilité de l'action municipale en faveur des personnes handicapées. La Ville ayant une approche intégrée du handicap, le travail en ce domaine est partagé et mené par toutes les directions de la ville.

Ce rapport présente les dépenses prévues dans le cadre du BP 2019, sur la base des apports des directions et services de la Ville. Il mentionné également les principales actions n'entraînant pas de surcoût mais favorisant l'autonomie et l'inclusion des personnes en situation de handicap à Saint-Denis.

Les actions sont classées en **six domaines** (voir détail infra) :

- accessibilité
- intégration professionnelle
- accès aux droits et services
- information, sensibilisations et formation au handicap
- développement des partenariats et soutien aux associations
- postes à plein temps dédiés au handicap

Ce handibudget 2019 est en augmentation significative par rapport au BP 2018 : **2.241.013 euros sont prévus** contre **1.924.983 euros** en 2018.

Sur ces 2.241.013 euros, 1.161.200 euros (52%) correspondent à des dépenses d'investissement et 1.079.813 euros (48%) à des dépenses de fonctionnement. Ce ratio fonctionnement/investissement est relativement stable (53/47% en 2018).

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, le travail mené a permis d'améliorer le taux d'emploi, conforme aux obligations légales, ce qui a pour conséquences une suppression de la cotisation obligatoire indexée sur le taux d'emploi des personnes en situation de handicap, et de diminuer d'autant les dépenses de fonctionnement. Néanmoins, celles-ci sont globalement en légère augmentation par rapport à 2018 du fait de l'effort qui sera accru en matière d'accueil de loisirs (514.048 € prévus soit 67% d'augmentation par rapport au budget 2018). Le budget 2019 marquera donc l'augmentation des dépenses réelles d'intervention en matière de handicap.

Le budget dédié à l'accessibilité physique restera cette année à un niveau relativement proche du niveau de 2018 (+ 135.111 € par rapport à 2018). De 2014 à 2018, 6.303.433 euros auront ainsi été dépensés en investissement pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux. **Un effort important de la ville qui se poursuit annuellement, consolidée par le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)**, dans lequel chaque année des travaux de mise en accessibilité sont prévus.

D'une manière générale, **la dimension « handicap » restera portée en 2019 par la plupart des directions** afin d'inclure les personnes en situation de handicap.

2. Les actions en faveur du handicap et les dépenses liées selon les domaines

2.1. L'accessibilité du cadre bâti, de l'information et de la communication (1.164.837 euros)

Le détail des travaux prévus en 2019 est retracé en annexe 2 du présent rapport. On notera tout particulièrement les sommes prévues concernant plusieurs groupes scolaires : 150.000 € pour l'accessibilité de la restauration du GS Vallès, 150.000 euros pour l'accessibilité aux bâtiments du GS Langevin, le lancement de la MOE pour l'accessibilité du GS Jean Vilar (100.000 €), et de la maternelle Puy Pensot (100.000€). 100.000 € sont également prévus pour la finalisation de travaux d'accessibilité de l'école maternelle et de l'ADL du groupe scolaire Diez. A noter également la reprise des 3 ascenseurs du centre nautique la Baleine pour un montant de 100.000€.

Au total, **1.161.200 euros de travaux ont été identifiés pour la mise en accessibilité des ERP municipaux**, qui seront inclus au sein de l'enveloppe accessibilité au Plan pluriannuel d'investissement de 800.000 € ou au sein d'autres opérations du PPI.

Au-delà de ces travaux pilotés par la direction des bâtiments et de l'architecture, **d'autres directions participent à la mise en accessibilité des services municipaux**, telles que :

- le CTM, lors d'interventions ponctuelles (exemple : installation d'isoloirs PMR pour les élections)
- la Direction de la Vie scolaire (enseignement) et l'unité d'archéologie, avec l'achat de mobilier et de matériel pédagogique adapté.

2.2. L'intégration professionnelle (318.072 euros)

2.2.1. L'obligation d'emploi et la contribution au FIPHFP

Tout employeur de plus de 20 salariés doit présenter un taux d'emploi de travailleurs handicapés supérieur ou égal à 6%. Si ce taux est inférieur à 6%, l'employeur doit reverser une contribution à un fonds d'aide pour le recrutement et l'insertion des travailleurs handicapés (le FIPHFP, dans le cas des employeurs publics).

Depuis 2013, le taux d'emploi de la Ville a été en constante augmentation, ce qui a entraîné une baisse de la contribution payée au FIPHFP. En 2018 pour la première fois la ville n'a pas contribué au FIPHFP, (20.000 € en 2016) le taux d'obligation d'emploi ayant atteint 6%.

Outre l'emploi direct, la Ville sous-traite des activités à des établissements et services d'aide par le travail. (ramassage des poubelles de tri, mise sous pli, etc.). Depuis 2018 il s'agit de marchés réservés aux ESAT. 156 000 euros sont ainsi prévus pour cela en 2019.

Evolution du nombre de Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) à la Ville de Saint-Denis

Année de déclaration¹	2006	2012	2015	2016	2017	2018
Taux d'emploi direct	1,19%	3,40%	5,50 %	5,62%	6 %	6,74%

Pour mémoire, les agents intégrés dans les 6% sont les suivants :

- agents bénéficiaires d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ;
- agents ayant bénéficié d'un reclassement statutaire suite à une déclaration d'inaptitude.

2.2.2. Les actions prévues pour favoriser le recrutement et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

La Ville a signé en 2012 une **convention avec le FIPHFP** afin d'avoir davantage de moyens pour prendre en compte les problèmes de santé ou les situations de handicap rencontrés par les agents. Cette convention, mise en œuvre par la référente handicap de la DRH en lien avec les autres services et directions, était effective jusque fin 2016. Une nouvelle convention a été conclue au début de l'année 2017. Cette convention effective jusqu'en 2019 répond à l'exigence nouvelle de co-financement imposée par le FIPHFP. Désormais une partie ou la totalité de certaines actions doivent être financées par la collectivité.

Ainsi, en 2019, sur la base de cette nouvelle convention, les actions de maintien dans l'emploi, de formation et d'aménagements de postes se poursuivront. **113.060 euros** doivent être dépensés pour les actions d'intégration professionnelle.

Le budget total prévu pour l'intégration professionnelle s'élève donc à **318.072 euros** (contre 307.444 euros en 2018).

¹ A noter que la déclaration effectuée au 1^{er} mars d'une année n correspond aux données n-1

2.3. Accès aux droits et services (629.824 euros)

2.3.1. L'accueil de droit commun

Les Dionysien.ne.s en situation de handicap sont accueilli.e.s dans les services municipaux au même titre que n'importe quel habitant.e. **Le CCAS et la DSDS** sont particulièrement concernés, notamment :

- le service d'Aide à domicile : 1 personne en situation de handicap bénéficiera en 2019 de ce service du CCAS, pour une dépense totale estimée à 9.600 € ;
- le pôle social, qui met à disposition des dossiers MDPH, peut aider à les remplir lors de permanences dédiées et remet aux usagers les cartes attribuées par la MDPH (invalidité, priorité, stationnement). En plus ce cet accueil de droit commun, deux permanences par semaine sont dédiées à l'accueil du public sur la thématique du handicap.

Au-delà du CCAS, **l'ensemble des structures municipales** sont impliquées. On peut notamment citer :

- les Maisons du Petit Enfant (une dizaine d'enfants accueillis)
- les équipements culturels : Musée d'Art et d'histoire, Unité d'archéologie, Ecole d'Arts Plastiques, Conservatoire : médiation culturelle et activités spécifiques avec des groupes de personnes handicapées, autour du jardin des 5 sens au Musée, à la Fabrique de la Ville, etc.
- la Maison des parents : perspective de reprise des temps d'échange et de rencontres autour du handicap
- les Centres Municipaux de Santé
- les équipements de vie des quartiers (vie associative, maisons de quartier, etc.)

2.3.2. Un fort accent mis en 2019 sur l'accueil et la prise en charge renforcés

L'accueil de droit commun pratiqué par l'ensemble des structures municipales n'est pas toujours suffisant et un accompagnement spécifique peut être nécessaire pour certains types de handicaps.

Ce constat a amené la Ville à mettre en place des projets spécifiques pour renforcer l'accueil, avec des personnels supplémentaires lorsque le droit commun montre ses limites.

Les **accueils de loisirs** pratiquent ainsi, depuis 2011, un encadrement renforcé pour les enfants en situation de handicap ne pouvant être accueillis avec un taux d'encadrement réglementaire. **12 animateurs vacataires** pour un montant total de 307.643 euros sont recrutés à ce titre. En 2017, le taux d'encadrement a évolué à 3 enfants pour 2 animateurs, en lieu et place du 1 pour 1 (ce dernier taux a toutefois été maintenu pour les enfants dont la sécurité le nécessite). Cette évolution a permis de développer l'accueil en soirée après l'école.

Toutefois, du fait du nombre important d'enfants accueillis (56 en 2017-2018), le dispositif d'accueil contient un nombre de places limitées et l'accueil d'un enfant en situation de handicap ne peut se faire actuellement sur tous les temps. Chaque enfant bénéficie ainsi d'un accueil soit 1 ½ journée le mercredi, soit 2 ½ journées pendant les vacances.

Pour l'année 2019, un projet de développement de l'accueil sur tous les temps est engagé du fait de la demande croissante des familles et du cadre juridique (principe de non-discrimination en raison d'un handicap). Ce projet s'accompagne d'un développement budgétaire de 206.405 euros. Il consiste à garantir l'accueil sur tous les temps (soirées, mercredis, vacances, été) des enfants en situation de handicap déjà accueillis, et de répondre aux demandes de nouvelles familles.

La Ville a également recours à **des vacataires supplémentaires sur le temps de pause méridienne** pour renforcer les équipes lorsque le handicap d'un enfant le nécessite. Une vingtaine de vacataires est employée à ce titre, pour un budget de **90.350 euros**.

En 2019 il est également prévu de poursuivre le développement d'actions pour **favoriser le départ en vacances des enfants handicapés**, dans la continuité de l'offre proposée les années précédentes :

- intégration individuelle dans un séjour de vacances sans adaptation du format.
- intégration de 3 à 5 enfants dans un séjour de vacances en adaptant le format ;
- financement de séjours adaptés ;

Le besoin financier nécessaire pour développer ces aspects est estimé à **15 826 euros**.

2.4. Information, sensibilisations et formation au handicap (19.740 euros)

2.4.1. Un plan de formation et de sensibilisation des professionnels en matière d'autisme

En 2019, des actions spécifiques de sensibilisation à l'autisme et d'accompagnement des professionnels seront pilotées par la mission handicap en partenariat avec l'association *Tes vacances*, dans le cadre d'une démarche globale en faveur de l'inclusion des personnes souffrant d'autisme avec un budget de 15.000 € inscrit au BP 2019.

Le premier axe du plan stratégique municipal consistera à **conforter et renforcer les actions d'inclusion des publics autistes** grâce à l'accompagnement et la formation des professionnels. Il sera ainsi proposé :

- Un accompagnement au long cours *in situ* des professionnels qui effectuent déjà un accueil d'enfants en TSA : accueil de loisirs, école municipale des sports et certaines associations sportives. Au-delà de l'apport théorique initial, il s'agira d'organiser des temps d'échanges et de retours sur les pratiques à intervalles réguliers, telle une formation continue ;
- Au-delà de cet accompagnement renforcé, la formation plus globale des services municipaux sur le thème du handicap et de l'autisme sera également assurée par le service formation de la direction des ressources humaines en fonction des demandes des directions. Ces formations sont assurées par le CEMEA ou le CNFPT. Ces différentes formations et sessions d'accompagnement de professionnels feront l'objet d'une évaluation en fin d'année. Si le résultat est satisfaisant, l'idée est de reproduire les sessions chaque année et de les diffuser auprès d'autres secteurs d'activité/professionnels de la ville : ATSEM, professionnels de l'école d'arts plastique notamment ;
- Enfin, des actions de soutien à la parentalité, telles que l'organisation de groupes de parole et la venue d'experts à la maison des parents seront également mises en œuvre.

2.4.2. L'information et la sensibilisation du grand public

Le guide du handicap publié en 2015, aujourd'hui épuisé, sera mis à jour et réimprimé à 2.500 exemplaires en 2019.

Par ailleurs, en 2019, il est prévu de maintenir des actions de sensibilisation du grand public sur le handicap lors des temps forts de la ville. Plusieurs actions de sensibilisation à l'autisme sont également envisagées en complément des actions de formation des professionnels

2.5. Le développement des partenariats et les subventions aux associations (10.600 euros)

La Ville travaille avec plusieurs types de partenaires :

- les **services et établissements médico-sociaux implantés à Saint-Denis**, qui fréquentent régulièrement les services municipaux (Musée, Centres de santé, espaces-jeunesse, ludothèques...)
- les **associations locales** : la Ville soutient leurs projets (activités au Musée, au théâtre, mise à disposition de salles et de cars) et leur verse des subventions, en particulier via la mission handicap, la direction de la santé et la vie associative. 7 500 euros de subventions seront ainsi versés et 3 cars seront mis à disposition d'associations dans le champ du handicap en 2019.
- les **partenaires institutionnels** : ARS, MDPH, Conseil départemental, Centres ressources, etc., autant de partenaires incontournables pour la mise en œuvre de nouveaux projets.

Par ailleurs, le handicap est pleinement pris en compte dans plusieurs instances partenariales importantes du territoire :

- le **Contrat local de santé** qui comprend une fiche action sur l'accès aux soins des personnes handicapées et une autre sur l'autisme.
- le **Conseil Local en Santé Mentale**, qui porte plusieurs actions contribuant au mieux-être des personnes en situation de handicap, notamment à travers les groupes de travail « Autisme » et « Logement ».
- Le groupe de travail autisme est également une instance partenariale importante sur la ville.

2.6. Synthèse des dépenses prévues selon les domaines d'action

Accessibilité	1 164 837 €
Intégration professionnelle	318 072 €
Accès aux droits et services	629 824 €
Sensibilisation du grand public	19 740 €
Partenariats-soutiens vie associative	10 600 €
Postes dédiés au handicap (hors référent RH)	97 940 €
Total	2 241 013 €

3. Les ressources humaines

3.1. Les postes dédiés au handicap à temps plein (97.940 €, hors référent RH)

Outre les postes de vacataires dans les accueils de loisirs, sur le temps de pause méridienne et dans les séjours de vacances, trois postes à temps plein sont aujourd'hui dédiés au handicap :

- Au sein de la Direction Générale, un poste de chargé de mission dont l'objet est d'assister les directions dans la mise en œuvre de projets pour une meilleure prise en compte du handicap
- Au sein de la DRH, un poste de référent handicap dont l'objet est de mettre en œuvre la convention signée avec le FIPHFP (cf. *supra* 2.2 *L'intégration professionnelle*).
- Au sein de la Direction de la Petite Enfance, un poste de psychomotricienne vient d'être créé pour l'accompagnement des professionnels en crèche accueillant des enfants en situation de handicap.

3.2. La mobilisation de l'ensemble des directions

Au-delà des postes dédiés, plusieurs agents consacrent un temps de travail conséquent au handicap dans le cadre de leurs missions. C'est notamment le cas de :

- la Direction des bâtiments et de l'architecture, pour la mise en accessibilité des bâtiments municipaux ;
- la Direction des Ressources humaines via le pôle social pour l'accompagnement des agents de la ville dans la constitution de leur dossier MDPH ;
- la Direction Enfance- loisirs avec le renforcement de l'accueil en centres de loisirs et en séjours de vacances et celui de l'encadrement pour la pause méridienne et le travail réalisé en lien avec les CASEH, référent handicap de l'Education nationale.
- la Direction de la santé, dans ses différentes composantes, (dépistage en PMI, intégration de la question du handicap dans les projets de l'Unité Ville et santé (CLS, CLSM), suivi en CMS...)

Au-delà de ces directions, de nombreux projets sont menés en lien avec le handicap dans les différentes directions, un investissement qui se conforte d'année en année et qui dépend de la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la municipalité.

Domaine d'action 1 : Accessibilité (physique + information & communication)

Direction / Service	Action	Partenaires	Dépenses prévues en 2019	Recettes prévues en 2019	Observations
Bâtiments & architecture	Travaux et études favorisant la mise en accessibilité des bâtiments municipaux	MOE, CCA	1.161.200 €		
Mission Handicap	Prestation de traduction en langue des signes	ISF	840 €		
Vie scolaire	Achat de mobilier scolaire et de matériel pédagogique adapté	Education nationale	1.500 €		La ville répond aux préconisations médicales
	Dotations pour l'achat de matériel et de fournitures aux 3 référents handicap Education Nationale (1 par circonscription 432,19 € X 3)	Education Nationale et familles	1.297 €		Convention Ville / Education Nationale
TOTAL			1.164.837 €		

Domaine d'action 2 : Intégration professionnelle

Direction / Service	Action		Partenaires	Dépenses prévues en 2019	Recettes prévues en 2019	Observations	
Ressources humaines	Mise en œuvre de la Convention FIPHFP (Financement FIPHFP) ²	Aménagements et adaptations de poste	FIPHFP AFPA	46.000 €	71.800 €	Incluant : aménagement de poste matériel, transport adapté, interprète en langue des signes, prothèse auditive, dispositif d'accompagnement dans l'emploi	
		Formation		15.600 €		Dont 2000€ prévu pour des actions de sensibilisation collective	
	Mise en œuvre de la Convention FIPHFP (Financement Ville)	Aménagements et adaptations de poste		21.700 €		Dont 3000€ pour le soutien médico-social	
		Formation		23.500 €		Dont 4000€ pour les actions de sensibilisation collective	
		Recrutement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi		6.260 €		Dont 3000€ pour le recrutement	
	Emploi d'une référente handicap			49.012 €			
	Contribution annuelle au FIPHFP			Evaluée en mai 2019 après la DOETH			Depuis 2017 suppression de la contribution en raison de l'atteinte du taux d'emploi de plus de 6%
Accueil/ Commande publique	Marchés réservés aux ESAT		ESAT Vivre autrement ESAT La Résidence sociale	156.000 €		Marchés pour la mise sous pli et le ramassage des poubelles au Centre Administratif	
TOTAL				318.072 €			

² Les dépenses et les recettes sont conditionnées au bilan FIPHFP 2018 et au recrutement du référent handicap qui coordonne la convention FIPHFP

Domaine d'action 3 : Accès aux droits et services

Direction / Service	Action	Partenaires éventuels	Dépenses prévues en 2019	Recettes prévues en 2019	Observations
CCAS	Prestations d'aide à domicile auprès de personnes en situation de handicap		9.600 €	3.888 €	
Enfance- Loisirs	Accueil renforcé des enfants en situation de handicap en accueil de loisirs		514.048 €	139.200 €	Dépenses dédiées au personnel et au fonctionnement (jouets et matériel adaptés, etc. Développement important de l'accueil proposé.
	Accueil renforcé des enfants en situation de handicap en séjours de vacances	Eclaireurs de France	15.826 €		Dépense qui englobe le coût salarial supplémentaire pour l'accueil d'enfants en situation de handicap en séjours ordinaires avec encadrement renforcé, l'organisation d'un séjour de répit et le financement de 4 séjours adaptés.
	Renforts pour l'encadrement de la pause méridienne	Education nationale	90.350 €		
TOTAL			629.824 €		

Domaine d'action 4 : Sensibilisation et Formation

Direction / Service	Action	Partenaires éventuels	Dépenses prévues en 2019	Recettes prévues en 2019	Observations
Communication/Mission handicap	Mise à jour et réimpression du guide du handicap		2.200 €		
Mission Handicap	Actions de sensibilisations au handicap, Actions de sensibilisation à l'autisme		7.540 €		
Mission Handicap/DRH	Formation/accompagnement des professionnels sur l'autisme	Association Tes Vacances	8.500 €		
Mission Handicap/ Maison des parents	Soutien à la parentalité/autisme		1.500 €		
TOTAL			19.740 €		

Domaine d'action 5 : Développement du partenariat/soutien aux associations

Direction / Service	Action	Partenaires éventuels	Dépenses prévues en 2019	Recettes prévues en 2019	Observations
Mission Handicap/ Santé/ Vie associative	Subventions		7.500 €		Associations concernées: Un sourire d'ange, GAIF, GEM L'Entretemps, GEM L'Astrolabe, Santé Mentale et Culture, A Plaine vie
Vie associative/Espace jeunesse	-Mise à disposition de salles de la maison des associations (permanence et cercle de lecture de l'association Valentin Haüy, ...) -Mise à disposition de l'EJ centre-ville à l'association Le Relais Ile-de-France (jeunes en TSA)	Associations Valentin Haüy, Relais Ile-de- France, GEM L'entretemps			
Vie associative	-Mises à disposition de cars (2018) GEM l'Astrolabe Pourkoipanou Tes vacances		3.100 € (dépenses 2018)		
CTM	Mise à disposition d'un local de stockage et transport vers Brenouille (60) des bouchons collectés pour l'association un sourire d'ange qui revend les bouchons à une société de recyclage pour financer du matériel pour personnes en situation de handicap (fauteuils roulants notamment)	Association Un sourire d'ange			
TOTAL			10.600 €		

Postes dédiés à la question du handicap (hors référent RH inclus dans l'intégration professionnelle)

Direction / Service	Action	Partenaires éventuels	Dépenses prévues en 2019	Recettes prévues en 2019	Observations
Direction générale / Mission handicap	Emploi d'une personne à temps plein pour animer la mission handicap		48.928 €		Poste à 80%
Direction de la Petite Enfance	Emploi d'une psychomotricienne pour accompagner les équipes qui accueillent des enfants en situation de handicap	CAF	45.000 €	20.000 €	Recettes CAF dans le cadre de l'appel à projet Publics et Territoires
TOTAL			93.928 €		

Détail des travaux de mise en accessibilité prévus en 2019

<u>Site</u>	<u>Prestations</u>	<u>Montant</u>
Salle de la Légion d'honneur	Pb d'accessibilité aux sanitaires – Soit création élévateur, soit déplacement des sanitaires (Hyp 2 à privilégier)	86 200,00 €
Montrem	Mise en accessibilité du bâtiment et modification des sanitaires/salles d'eau	60 000,00 €
St Hilaire	Rendre les chambres en RdC accessible	20 000,00 €
Antenne Jeunesse Péri	Déplacement de l'activité du 1er étage vers le RdC	10 000,00 €
Antenne Jeunesse La Saussaie	A étudier et Voir pour la Ludothèque Aladin	25 000,00 €
Restructuration Langevin	Réalisation de travaux d'accessibilité aux bâtiments (Asc) avec MOE	150 000,00 €
PMI/CMS Barbusse	Cheminement, signalétique intérieure, circulation pas assez large, reconfigurer l'espace de manœuvre devant porte médecin...	50 000,00 €
GS Jean Vilar	Lancement MOE pour Accessibilité	100 000,00 €
Maternelle Puy Pensot	Lancement MOE pour Accessibilité	100 000,00 €
Halle du marché	Réfection des sanitaires Hand	40 000,00 €
Cimetière	Plans inclinés, portes à remplacer, revêtement à changer	10 000,00 €
GS Diez	Fin travaux maternelle/ADL	100 000,00 €
Fermette	Etude et Travaux -	70 000,00 €
Restauration Vallès	Modification de l'accessibilité à la restauration définitive (remise à niveau du RdC au niveau cour)	150 000,00 €
MPE Ribambelle	Création d'un sanitaire PMR	30 000,00€
Centre Nautique La Baleine	Reprise des 3 ascenseurs	100 000,00 €
Signalétique extérieure	Solde (musée, halle marché centre, Marché de la plaine, Stade annexe, La Baleine, Salle de la légion d'honneur, Centre administratif)	60 000,00 €
Total		1 161 200,00 €